

AVIS DE CONCOURS D'ADMISSION AU DOCTORAT EN SCIENCES DE L'ARCHITECTURE 2024-2025

La compétence minimale exigée, pour participer au concours d'admission à l'inscription au doctorat en sciences de l'architecture, est le Diplôme National d'Architecte ou un diplôme étranger admis en équivalence.

1. Dépôt du dossier de candidature

Les candidats désirant se présenter au concours d'admission doivent déposer une demande écrite adressée au Président de la Commission des Thèses de Doctorat en Architecture et un dossier d'admissibilité comportant les éléments suivants :

- Une lettre de motivation
- Les relevés des notes de toutes les années universitaires
- Une copie des diplômes obtenus avec indication de la mention (Diplôme National d'Architecte, Diplôme de Mastère, etc.)
- Un Curriculum Vitae actualisé
- Une copie du rapport de maîtrise recherche, de DEA et/ou de doctorat (si disponible).

Période de dépôt : du jeudi 29 août au jeudi 12 septembre 2024 (au bureau d'ordre de l'ENAU)

N.B. Le dépôt de la demande et du dossier de candidature se fait obligatoirement au bureau d'ordre de l'ENAU contre une décharge. Les dossiers incomplets ou parvenus après les délais ne seront pas traités.

En examinant les dossiers, la commission vérifiera les compétences à développer une recherche en doctorat d'architecture, et ce à partir des critères suivants :

1. Excellence et assiduité dans le cursus universitaire (mention obtenue chaque année) ;
2. Pertinence et valeur scientifique du mémoire d'architecture (ou équivalent), du mémoire de stage professionnel d'architecture, du mastère recherche et/ou DEA en architecture ;
3. Parcours du candidat (expérience et formations postérieures au Diplôme National d'Architecte) ;
4. Formations dans les principes, méthodes ou techniques de la recherche scientifique ;
5. Connaissances des langues internationales.

2. Déroulement du concours d'admission

1^{ère} étape : Présélection des candidats sur dossiers par la Commission des Thèses en Architecture (Note A = 50% du score)

Date : Le samedi 21 septembre 2024 : publication de la liste des candidats autorisés à passer l'épreuve écrite.

2^{ème} étape : Epreuve écrite pour les candidats présélectionnés (Note B = 50% du score)

Date : Le samedi 12 octobre 2024 de 9h à 12h

L'épreuve sera évaluée en mode double-aveugle par deux évaluateurs-membres de la Commission des Thèses de doctorat en Architecture, désignés à cet effet.

Proclamation des résultats : Le samedi 19 octobre 2024

Les résultats seront envoyés par mail, affichés à l'ENAU et publiés sur le site de l'ENAU : <http://www.enaу.rnu.tn/doctorat-en-architecture/> et sur la page de l'Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie Architecturales : <https://www.facebook.com/groups/88257198993/>

3^{ème} étape : Inscription administrative et dépôt d'un sujet validé par un directeur de thèse

Date : A partir du lundi 04 novembre 2024

Les candidats qui réussiront l'épreuve écrite seront autorisés à s'inscrire au Doctorat en « Sciences de l'Architecture ». Ils seront également appelés à :

- Choisir un directeur de thèse parmi les professeurs et maîtres de conférences habilités à diriger les recherches en architecture.
- Déposer une promesse d'encadrement (fiche) dûment signée par le directeur de thèse accompagnée d'un texte de présentation du projet de thèse (une dizaine de pages).

Les nouveaux sujets de thèses seront déposés pour approbation par la commission des thèses et d'habilitation universitaire en architecture à l'Ed-Sia/ENAU.

3. Liste indicative du corps enseignant et encadrant à l'Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie architecturales (Ed-Sia)

Tunisiens	Visiteurs
Mounir DHOUIB – Professeur Fakher KHARRAT – Professeur Leila AMMAR – Professeure Ali ZRIBI – Maître de conférences Hind KAROUI – Maître de conférences Mohsen BEN HADJ SALEM – Maître de conférences Ferdaws BELCADHI – Maître de conférences Alia SELLAMI – Maître de conférences Faten HUSSEIN – Maître de conférences	Abdallah FARHI – Professeur Saïd MAZOUZ – Professeur Azeddine BELAKEHAL – Professeur

La liste détaillée des directeurs de thèse ainsi que la présentation des unités et des équipes de recherche à l'Ecole Doctorale Ed-Sia sont disponibles sur le blog de veille, consultable à l'adresse suivante : <http://www.enu.rnu.tn/doctorat-en-architecture/>

4. Récapitulatif des échéances

- Dépôt du dossier de candidature : Du jeudi 29 août au jeudi 12 septembre 2024 (au bureau d'ordre de l'ENAU).
- Commission pour la présélection des candidats autorisés à passer l'épreuve écrite : Le samedi 21 septembre 2024.
- Epreuve écrite : Le samedi 05 octobre 2024 de 9h à 12h.
- Proclamation des résultats : Le samedi 19 octobre 2024.
- Dépôt de la promesse d'encadrement et du sujet validé par le directeur de thèse : à partir du lundi 04 novembre 2024.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la coordination de la commission des thèses de Doctorat en « Sciences de l'Architecture » sur l'une des deux adresses suivantes : commission.these@enu.ucar.tn ou commissiontheses.archi@gmail.com





Concours d'admission à l'inscription au doctorat en urbanisme pour l'année universitaire : 2024-2025

Pour participer au Concours d'admission à l'inscription au doctorat en urbanisme, il faut être titulaire d'un **Mastère de recherche en urbanisme** ou tout autre diplôme équivalent.

Pièces à fournir :

- Lettre de motivation signée par le candidat ;
- Relevés des notes des deux dernières années d'études ;
- Copies conformes des diplômes obtenus (Bac et +) ;
- Un Curriculum Vitae actualisé ;
- Projet de la thèse de doctorat signé par le candidat et le directeur de la thèse.
(Une présentation de dix à quinze pages avec les éléments suivants : introduction du projet de thèse avec les objectifs, choix étalé de la problématique, méthodologie envisagée, données, outils d'analyse, principales références bibliographiques, planning de la thèse);
- Une copie du mémoire du dernier diplôme obtenu (mémoire ou projet de fin d'études) ;
- Une photocopie de la carte d'identité nationale ou des 3 premières pages du passeport ;
- L'imprimé de la demande d'inscription complétée et signée par le candidat et le directeur de thèse.

Période de dépôt : du lundi 16 septembre au vendredi 20 septembre 2024

Le dépôt du dossier de candidature se fait au bureau d'ordre de l'ENAU.

N.B. Les dossiers incomplets ou parvenus après les délais ne seront pas traités.

Les candidatures seront examinées et sélectionnées par la Commission des thèses de doctorat en urbanisme sur la base des critères suivants :

- Adéquation entre le cursus universitaire accompli par le candidat et la discipline du programme doctoral demandé (5pts)
- Mentions obtenues (5pts)
- Mémoire de mastère et/ou du projet de fin d'études (4pts)
- Liste des expériences pédagogiques et de recherche (4pts)
- Maîtrise des langues (2pts)

Un examen écrit (3h) sera organisé le samedi 28 septembre 2024 à 9h00 pour les candidats présélectionnés.

Rue El Quods, 2026 Sidi Bou Saïd - Tunis – Tunisie. Tel : (++ 216) 71 729 197

